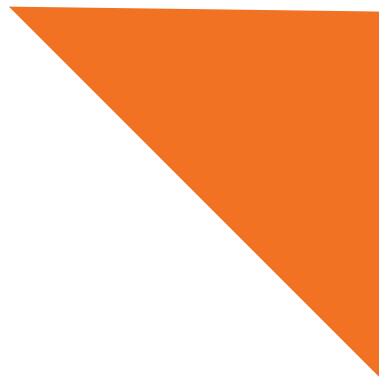




**LE PAS À PAS**  
POUR AMÉNAGER  
**MA FIN DE CARRIÈRE**  
ET/OU PRÉPARER  
**MA RETRAITE**  
QUAND  
**JE SUIS FONCTIONNAIRE**

# Sommaire



- ◆ **Etape 1** Je m'informe P3
- ◆ **Etape 2** J'obtiens les éléments concernant ma retraite P4
- ◆ **Etape 3** Je choisis ma fin de carrière P5
- ◆ **Etape 4** Je sollicite un aménagement de ma fin de carrière P6
- ◆ **Etape 5** Je suis aujourd'hui en TPS ou en mécénat de compétences P7
- ◆ **Etape 6** Je sollicite ma retraite P9





## L'ACSED la force d'un réseau !

**L'Association des Cadres Supérieurs et Dirigeants du Groupe Orange**, compte plus de 2 000 adhérents. Ses priorités : – Intervenir dans les grands dossiers de l'entreprise pour défendre les intérêts matériels, moraux et juridiques des Cadres supérieurs et Dirigeants – Affirmer la place des Cadres supérieurs dans la réussite du Groupe – Constituer un réseau de soutien collectif et individuel pour nos adhérents.

**Pour nous rejoindre : [www.acsed-orange.com](http://www.acsed-orange.com)**

**ACSED 13 rue de Javel 75015 Paris  
contact : [pgiraud.acsed@orange.fr](mailto:pgiraud.acsed@orange.fr)**



## L'ACR une section à part entière et autonome de l'ACSED

**L'Amicale des Cadres Retraités de France Télécom Orange** partage les caractéristiques apolitique, asyndicale et aconfessionnelle de l'ACSED.

A ce titre, elle s'adresse à tous les Cadres Retraités ou en TPS qui souhaitent conserver un lien avec les collègues et l'entreprise.

Les conjoints et sympathisants sont également les bienvenus.

De par ses relations privilégiées avec les responsables d'Orange, l'Amicale garde un ancrage dans la vie de l'entreprise, en synergie avec les collègues actifs.

**Pour nous rejoindre : [www.acrf-orange.fr](http://www.acrf-orange.fr)**

**ACR 13 rue de Javel 75015 Paris  
contact : [secret.acr@wanadoo.fr](mailto:secret.acr@wanadoo.fr)**



# Étape 1 :

## Je m'informe




### Pour pouvoir réfléchir à ma fin de carrière, il est nécessaire de connaître quelques essentiels

Les règles concernant la retraite

- ◆ Les conditions à remplir pour en bénéficier (âge, nombre de trimestres cotisés, cas particuliers...)
- ◆ Les éléments qui déterminent le montant de la pension.

#### Comment ?

Je trouve toutes ces informations sur anoo, sur la page dédiée « **je prépare ma retraite** » qui comporte une page spécifique aux fonctionnaires.

 L'imprimé COD FOR 70 130 à disposition sur Anoo doit être renseigné systématiquement et transmis par courrier au service RH pour bénéficier de l'accès au portail pour « les éloignés du service » .

**A titre d'exemple : Chaque bénéficiaire doit le valider pour déposer des demandes de congé quand il est en Mécénat de compétence.**

Les possibilités d'aménagement des fins de carrière (TPS, TPA.....) jusqu'en 2024 sous certaines conditions (voir accord de décembre 2018)

Des négociations sont en cours avec les Organisations professionnelles pour de nouveaux dispositifs de départs.

#### A noter

Je trouve sur anoo des informations liées à la retraite spécifiques à l'entreprise

- ◆ le devenir de **mon épargne d'entreprise**
- ◆ le devenir de **mes avantages**
- ◆ le devenir de **mon régime de prévoyance/santé**
- ◆ le devenir de mon décompte de **mes heures de formation disponibles** sur le site du compte personnel de formation (CPF)

#### Comment ?


- ◆ Je trouve toutes ces informations sur anoo, sur les pages **j'aménage mon temps de travail**.
- ◆ Je prends connaissance de toutes les possibilités offertes par le dernier accords Séniors Intergénérationnel (2018).
- ◆ Je **dois** également solliciter un rendez-vous avec **mon consultant Orange Avenirs pour étudier les différentes possibilités à partir de simulations et valider mon choix.**

## Étape 2 : J'obtiens les éléments concernant ma retraite

Les possibilités d'aménagement de ma fin de carrière dépendent de la date de mon départ en retraite. C'est donc par l'examen de mes droits qu'il faut commencer.

Pour cela, la première démarche consiste à demander un décompte de retraite au CSRH.

### A noter

A cette occasion, il est vivement conseillé de créer son compte sur le site  <https://www.info-retraite> pour obtenir des informations sur les droits et accéder aux documents sur la situation de ma carrière, sachant que la-dite situation est actualisée chaque année.

### Comment ?

- ◆ **Je remplis le formulaire AC 100** grâce auquel je vais communiquer toutes les informations utiles au CSRH.
- ◆ **Si une partie de ma carrière s'est déroulée dans le privé**, je dois me procurer un relevé de carrière auprès du régime de retraite concerné (CNAV, MSA ...).  
Ce document est accessible à tout moment sur le site du SRE et est indispensable au CSRH pour traiter ma demande.
- ◆ J'envoie au CSRH par ClicRH (en sélectionnant l'objet « Temps Partiel Séniors / étude pour préparation dossier retraite année XXXX ») :
  - le formulaire AC100
  - les pièces justificatives demandées dans le formulaire AC100
- ◆ En retour, le CSRH me fait parvenir une simulation indiquant le montant de ma retraite comme salarié-e Orange en fonction de la date de mon départ à la retraite.



**Il faut que je m'assure que les caisses de retraites ont bien l'ensemble de ma carrière et que cela a bien été enregistré dans l'estimation indicative globale (IG).**

### A noter

Si je le souhaite, je peux de mon côté obtenir une simulation de l'ensemble des caisses de retraites sur le site internet du Service des Retraites de l'État (SRE).

Pour cela, j'utilise les liens vers le site du SRE et le mode opératoire qui figurent sur la page d'anoo la retraite pour les fonctionnaires.



# Étape 3 :

## Je choisis ma fin de carrière

J'ai à présent tous les éléments nécessaires à mon choix de fin de carrière.

### Comment ?

Dans un premier temps, je prends connaissance de toutes les possibilités offertes par le dernier Accord Intergénérationnel signé le 12/12/2018 par l'entreprise (TPS, ...)

Toutefois depuis le 2 février 2021 dans le cadre d'un Accord Handicap et Lutte contre les discriminations tout salarié concerné peut bénéficier d'un TPSH avec comme date de retraite au plus tard le 01/01/2027 et une date d'entrée maxi au 01/01/2024.

### Deux possibilités :

- ◆ Je ne souhaite pas aménager ma fin de carrière, l'étape 6 me donne les informations pour préparer et solliciter ma retraite en temps voulu.
- ◆ Je souhaite aménager ma fin de carrière, je prends rendez-vous pour un entretien cap seniors avec mon consultant Orange Avenirs qui me présente les différentes formules d'aménagement.

# Étape 4 : Je sollicite un aménagement de ma fin de carrière

Si j'opte pour un **TPS**, lors d'un entretien avec le consultant Orange Avenirs, il valide la simulation correspondant à la formule que j'ai choisie.

- ◆ **Je transmets** le formulaire d'adhésion à mon manager avec copie au DRH.
- ◆ **J'étudie** conjointement avec mon manager et mon RRH l'aménagement de mon temps de travail et de mon activité. Je peux également opter pour un TPS en mécénat de compétences dans une association partenaire de la Fondation Orange.
- ◆ **Mon RRH** de proximité constitue l'intégralité de mon dossier pour formaliser mon entrée en TPS dont il me remet un exemplaire complet signé des différentes parties concernées.

**L'accord Groupe France Intergénérationnel 2019-2021 signé le 12 décembre 2018 est toujours valide**

Vous trouverez ci-dessous le tableau synthétique présentant les dispositifs accessibles en fonction de dates de départs en retraite (seul cet accord reste en cours.)

Les négociations sont toujours en cours pour les départs en retraite à compter du 01/02/2025.

## Présentation des dispositifs accessibles en fonction des dates de départ en retraite

Année d'entrée	Année de départ en retraite				
	2020 (1)	2021 (1)	2022 (1)	2023 (1)	2024 (1)
2019 (1)	TPS3 (2) Dernière entrée au 1er juillet 2019	TPS3 (3)	TPS (4)		
2020 (1)		TPS3 (3) Dernière entrée au 1er juillet 2019	TPS (4)	TPS (4)	
2021 (1)			TPS (4) Dernière entrée au 1er juillet 2019	TPS (4)	TPS (4)
2022 (1)				TPS (4) Dernière entrée au 1er juillet 2019	TPS (4)
2023 (1/7 au plus tard)					TPS (4)

(1) : y compris le 1er janvier de l'année suivante, qui correspond aux entrées ou retraites du mois de décembre

(2) : dans le cadre de l'accord 2012, formules d'une durée de 18 à 36 mois

(2) : dans le cadre de l'accord 2015, formules d'une durée de 18 à 36 mois

(2) : dans le cadre de l'accord 2018, formules d'une durée de 18 à 36 mois à l'exception de la formule rémunérée 80%, réservée au mécénat de compétence, qui est d'une durée de 18 à 24 mois.

## Étape 5 :

# Je suis aujourd'hui en TPS ou en mécénat de compétences

Pendant toute la durée de mon TPS (temps partiel puis éventuel temps libéré), je reste salarié-e de l'entreprise.

Lorsque je suis dans la phase de temps libéré de toute activité professionnelle ou en mécénat de compétences, mon manager doit m'informer de plusieurs choses importantes à faire ou à connaître.

**Pendant la phase de temps libéré ou en mécénat de compétences**

- ◆ Je continue à figurer dans l'annuaire : n° de mobile professionnel et adresse mail.
- ◆ Mon mobile professionnel est maintenu, avec un abonnement voix et data national.
- ◆ Mon terminal ne sera pas renouvelé durant la période de temps libéré. Si je veux conserver mon numéro après mon départ en retraite, je dois en faire la demande à mon entité de rattachement 3 mois avant mon départ.

### A noter

Un site sécurisé permet aux salariés en situation d'éloignement d'accéder à leur messagerie professionnelle et au portail anoo.

#### Comment ça marche ?

S'agissant d'un accès depuis internet, une procédure de connexion spécifique a été mise en place pour garantir la sécurité du réseau et des données.

Depuis n'importe quel terminal, la connexion se fait via le portail :

 <https://portalsalaries.orange.com>

Une fois sur ce portail, il est nécessaire de s'identifier sur cette première page avec les codes de connexion professionnels habituellement utilisés pour accéder au réseau de l'entreprise (identifiant « cuid » + mot de passe) puis de saisir un code sécurisé à usage unique, valable 2 minutes reçu par SMS à chaque connexion sur le mobile que vous aurez déclaré.

#### Comment en bénéficier ?

**2 conditions techniques sont requises :**

- ◆ vos codes de connexion habituels (identifiants RH+Code) doivent être actifs
- ◆ Vous devez avoir déclaré un téléphone mobile qui recevra le code par SMS avant votre départ







## IMPORTANT

**Si vous conservez** un mobile professionnel, vous devez activer son authentification au service « webmail internet » sur le site 100% pratique.

**Si vous n'avez plus** de mobile professionnel, vous devez indiquer un numéro de téléphone personnel sur anoo à l'aide du formulaire RH « fiche de situation individuelle et familiale ».

**Si vous désirez** conserver votre numéro après votre départ en retraite, vous devez récupérer votre RIO (Relevé d'Identité Opérateur) auprès de votre gestel. Vous pourrez alors souscrire à un nouvel abonnement en vous rendant en boutique, sur internet (Orange et Sosh) ou en contactant le service client Grand Public au 3900.

En situation d'éloignement du service, si vous n'avez pas votre contact gestel, adressez-vous à votre manager ou à un collègue qui pourra, via 100% pratique Espace perso/interlocuteurs, vous communiquer ses coordonnées.

### Avant de quitter mon poste de travail mon manager doit aussi m'informer sur les différentes procédures de restitution de :

- ◆ Tous mes équipements informatiques ou les équipements liés à mon activité.
- ◆ Si je souhaite conserver un accès aux services d'anoo et à ma messagerie professionnelle pendant ma période de temps libéré (ou mon mécénat de compétence) je dois avant mon départ suivre les indications données sur la page anoo « **accès sécurisé au réseau de l'entreprise** » de la rubrique « **vie pratique** ».
- ◆ Le cas échéant, je restitue mon véhicule de service ou de fonction, les cartes de carburant et la carte corporate de paiement.
- ◆ **Je conserve ma carte professionnelle et le badge d'accès au restaurant d'entreprise.**



### A noter

Si je suis en mécénat de compétences, je continue à bénéficier des prestations des restaurants d'entreprise. Si l'association se situe dans une localité sans restaurant d'entreprise, je bénéficie d'une prise en charge (somme forfaitaire en montant annuel).

## Bien vivre/préparer sa retraite

**Un an avant mon départ à la retraite**, j'ai la possibilité de participer à la formation « **je prépare ma retraite** ». Sur anoo formation, je sélectionne pour cela le module OEE1226.

Ces 2 jours permettent de réfléchir et d'échanger sur tous les aspects de mon projet de retraite.



### A noter

Mon manager me propose de réaliser mon entretien d'expérience.

Nous échangeons sur l'expérience que j'ai acquise tout au long de ma carrière et nous examinons ensemble les savoirs que je maîtrise (particulièrement ceux que j'ai développés sur mon dernier poste et notamment quand j'ai une compétence « rare » - Accord Intergénérationnel).



# Étape 6 :

## Je sollicite ma retraite



Selon ma situation administrative, je dois demander ma retraite 6 à 9 mois avant la date prévue pour mon départ.

Si je suis en TPS à ce jour, le CSRH enverra à mon domicile un courrier contenant le formulaire de demande de départ à la retraite ainsi que les démarches à suivre. Dans tous les cas, je dois respecter ce délai pour éviter une rupture entre mon salaire et ma pension.



Si je ne reçois rien, je me manifeste auprès du CSRH  
N° Vert gratuit 0 800 777 222



Comment ?

Ma demande de départ à la retraite se fait auprès d'Orange et auprès du service des retraites de l'état (SRE).

Pour le délai et la procédure, plusieurs situations sont à distinguer selon :

- ◆ que je sois ou non **bénéficiaire de certains avantages monétaires** (AV- MON) ou que je sois agent de maîtrise (II.3), situations qui nécessitent que je prenne contact avec mon RH de proximité ou le CSRH si je suis en TPS afin de mettre à jour ma situation administrative.
- ◆ que je sois **ingénieur ou administrateur**

Pour toutes ces situations, la page anoo « La retraite pour les fonctionnaires » m'indique la procédure et me donne tous les éléments utiles.



### Ma Carte Retraité-e

Dès mon départ à la retraite (notification de l'Assurance retraite), le CSRH m'adresse par courrier un formulaire pré-rempli. Après y avoir simplement collé ma photo, je le renvoie à l'adresse indiquée. Ma carte me parviendra dans les meilleurs délais.

Si le nécessaire n'a pas été fait, il faut que je demande le formulaire auprès du N° Vert indiqué ci-dessus.

## Bien vivre/préparer sa retraite

### RAPPEL

Sur anoo et sur le site ACR  ([www.acrf-orange.fr](http://www.acrf-orange.fr)), je trouve le Livret Retraite qui me donne des informations sur :

- ◆ Les associations de retraités
- ◆ Les liens que je peux garder avec l'entreprise
- ◆ Le devenir de mon épargne d'entreprise
- ◆ Le devenir de mes avantages

### Impératif

En ce qui concerne les avantages attribués par le CSEC\* : celui-ci n'envoie les informations **que sur le compte mail de l'entreprise** ; ce qui signifie que le salarié doit anticiper en **fournissant son adresse mail personnel** avant de quitter définitivement Orange sous peine de ne plus rien recevoir.

### Comment ?

Il faut aller sur le compte du CE « compte personnel » pour supprimer le e.mail adresse professionnelle (.com) et le remplacer par le e.mail adresse personnelle.

\*Ex CCUES

### Des professionnels sont à mon écoute après mon départ :

- ◆ J'ai accès aux assistants sociaux des caisses de retraite et / ou de secteur.
- ◆ J'ai accès pendant un an à la cellule d'écoute (IAPR).

## A noter

Dès lors que je suis à la retraite, je ne bénéficie plus des avantages attribués par le kiosque salariés (30% sur les produits et services ...).

Ceux-ci sont remplacés par l'avantage des 10% sur les services attribués par le kiosque retraités à titre individuel.